

# Communiqué du Conseil Municipal

## 24 janvier 2014

Conseil réuni avec trois absents excusés.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2013.

### TRAVAUX

Toits du Musée et de l'église Le conseil accepte le devis établi de l'entreprise MOYNE CHARPENTE, qui évalue le nettoyage des mousses avec une remise en place générale des lauzes à 7 160€ HT.

Entrée du parc école-mairie Le Contrat de Développement Rhône-Alpes possède une ligne de crédits destinée à financer les restaurations du petit patrimoine. Le conseil dépose une demande de subvention pour la rénovation de l'entrée du parc mairie-école, comprenant la réfection de la toiture du porche, la reprise des joints de pierre en façade, et une rénovation de la gloriette. Le projet représente environ 25 500€ HT.

Aménagement de la Montée de la Cure L'ouverture des plis a obtenu pour offres :

Lot 1 – Voirie et réseaux divers BORDEL TP 290 295€ HT, CTPG 358 229€ HT. Pour ce lot, les entreprises ont obtenu la même note finale. La commission d'appel d'offres a donc proposé de retenir l'offre la moins disante, celle de BORDEL TP.

Lot 2 – Renforcement de réseau d'alimentation en eau potable (en HT) : Sarl CLEMA 55 372€, ROUX TP 102 236€, BERTRAND TP 80 564€, BORDEL TP 94 962€. Compte tenu des gros écarts constatés, le bureau d'étude a vérifié les offres et validé les montants, notamment sur le poste consacré au brise roche. L'entreprise CLEMA ayant obtenu la meilleure note, la commission d'appel d'offres a retenu son offre.

Après délibération, le conseil municipal entérine les choix de la commission d'appel d'offres.

Couverture numérique du territoire en très haut débit Le Conseil Général de l'Isère (CG38) s'est engagé dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP), destiné à développer la couverture numérique à très haut débit sur le département.

Il assurera la distribution principale du réseau de fibre optique et la construction du réseau de desserte locale restera à la charge des opérateurs sous forme d'une délégation de service publique.

Les travaux d'aménagement de la Montée de la Cure seraient l'occasion de poser, par anticipation, des fourreaux destinés à recevoir cette fibre optique. Le conseil y est favorable, et autorise le Maire à signer une convention avec le CG 38 dans ce sens.

### URBANISME

Extension du réseau électrique Une demande de permis de construire a été déposée par un agriculteur en vue de construire sa résidence principale sur la commune. Il s'avère qu'une extension de réseau est nécessaire, chiffrée à 2 486€ HT par ERDF. La commune n'a pas le choix et financera donc ces travaux.

Affouage 2013/2014 Compte tenu du relief, 7 lots seront dessinés sur la parcelle destinée à l'affouage, avec un accès unique par le chemin qui longe la frontière entre Hières-sur-Amby et la Balme les Grottes. Un plan est consultable en mairie, et le tirage au sort est fixé au 15 février. Une participation de 70€ sera demandée aux personnes intéressées.

Convention de passage d'une conduite d'eau Le terrain destiné à recevoir un cabinet médical, situé au Moulin d'Avaux, est traversé par une conduite d'eau. M. le Maire est autorisé à signer une convention avec le SIEPC matérialisant le tracé, afin d'intégrer ensuite cette servitude dans l'acte à intervenir entre la commune et Mme Bazelaire.

### SCOLAIRE

Réforme des rythmes scolaires Une réunion a eu lieu jeudi 23 janvier avec les maires et les directeurs d'école des communes de la Balme, Vertrieu, Vernas, et Hières-sur-Amby, qui imaginaient d'organiser des activités avec les mêmes intervenants, auprès des trois établissements.

La proposition faite à l'académie était modifier uniquement les horaires des cours en fin de matinée ou la reprise des cours en début d'après midi, afin d'offrir une heure trente d'ateliers les jeudis et vendredis de 15h à 16h30.

Celle-ci a été refusée par l'inspectrice, qui propose, en réponse, de revenir à 1h d'atelier les lundis et vendredis, et une demi heure les mardis et jeudis.

Concrètement cette réforme implique d'embaucher 11 intervenants, et de financer quatre heures d'activités par semaine, par enfant. Dans ces conditions le conseil municipal, avec trois voix « pour » et six voix « contre », renonce à la mise en place des ateliers, car il estime que le temps imparti ne permettra pas aux intervenants de faire un travail de qualité.

Participation au financement « Faites des arts » les enfants de maternelle participent au projet « Faites des arts ». Le coût de l'intervenant est financé par le CG38, mais les frais de transport ne sont pas pris en charge. Le conseil accepte le financement des trajets en car (220€), ainsi que la location de la salle Ninon Vallin (Montalieu), qui sera partagée avec une autre école.

### **GARDERIE PERISCOLAIRE**

Animations Le conseil reçoit et accepte le projet d'animations établi par le personnel en charge de la garderie. Il y aurait un peu de matériel à renouveler, et des jeux extérieurs à acquérir, chiffrés respectivement à 203€ et 378€.

### **MATERIEL**

Informatique le Conseil accepte le devis de XBE CONSEIL pour le remplacement d'un ordinateur, et sa configuration, pour un montant total de 1 173€ HT.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Modification de statuts La communauté de communes a pris plusieurs délibérations le 28 novembre 2013 portant sur des modifications statutaires, soit :

- au titre de la compétence obligatoire « développement économique » - « tourisme » : prise de compétence partielle : la promotion et la communication touristique globale du territoire communautaire, et la participation à l'identification touristique du territoire communautaire ;
- au titre de la compétence optionnelle « action sociale » : la construction et la gestion des établissements recevant des jeunes enfants nécessaires pour améliorer l'offre de garde sur le territoire. Les centres de loisirs sans hébergement deviennent « les accueils collectifs de mineurs extrascolaires » ;
- au titre de la compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement » : la gestion et la réalisation d'opérations de sauvegarde, de valorisation et d'entretien des cours d'eau, hors Rhône, sur le territoire communautaire ;
- au titre des compétences facultatives de la CC de l'Isle Crémieu : prise de compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du CGCT ». Le conseil accepte les modifications de statuts pour ces nouvelles compétences.

### **PERSONNEL**

Règlement d'heures supplémentaires Au vu du bilan annuel 2013, le conseil décide de payer les heures supplémentaires faites par les agents qui ont remplacé leurs collègues en arrêt maladie. Ces heures représentent 33h30 pour l'un des agents et 25h pour l'autre.

Il décide également de payer celles faites par le personnel administratif lors du recensement de la population (34h), et au cours de la reprise de gestion de la cantine scolaire (59h). Il convient de réajuster le temps de travail de l'agent chargé de cette gestion. Le conseil accepte d'y ajouter une demi-heure en période scolaire, pour être présente dès 8h00 en mairie, et assurer l'accueil physique et téléphonique des administrés.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Assurances Comme évoqué au cours de la précédente réunion les contrats d'assurance feront l'objet d'un appel d'offres. M. Patrick BARRAT a répondu à notre demande et chiffre la mission à 3 600€ HT, comme il y a quatre ans, alors qu'il y aura un lot concernant l'assurance du personnel à traiter en plus. Le conseil accepte ce devis.

Convention de partenariat entre Tignieu et Hières-sur-Amby Le conseil autorise une convention de partenariat entre Hières-sur-Amby et Tignieu-Jameyzieu pour échanges culturels entre l'école de musique et le musée-Maison du Patrimoine.

Programmation culturelle 2014 Dans le cadre de l'action 13-3 du CDRA II « Animations et valorisation des sites patrimoniaux », comme chaque année, le Conseil municipal sollicite une subvention au titre de la programmation culturelle 2014 du musée, estimée à 14 019.20 €.

**Fin de la réunion à 22h35.**

**Prochaine réunion : non définie**